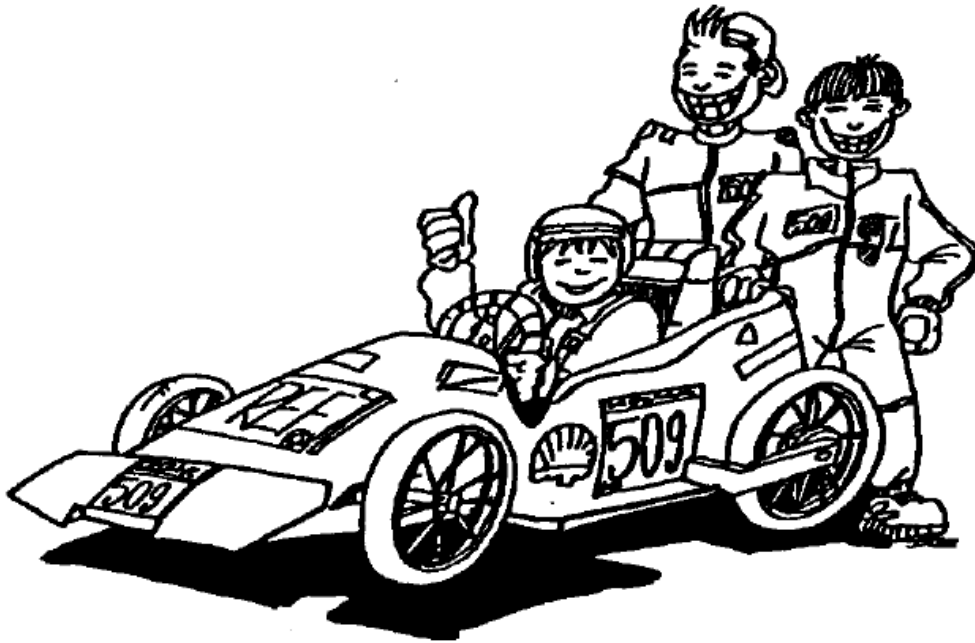


14ème DINGOMOBILE

EYJEAUX

Dimanche 3 juillet 2016



REGLEMENT DINGOMOBILE

3 juillet 2016

EYJEAUX

Article 1 :

Le concours **dingomobile** est ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 10 ans, (pour les mineurs une autorisation parentale ou du tuteur doit être fournie obligatoirement). Les pilotes courent pour l'originalité et/ou la vitesse.

Article 2 : Direction de course

Les organisateurs de la course sont seuls juges des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Ils excluront les véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises, que ce soit lors du contrôle technique ou pendant la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de dingomobiles participantes.

La direction de course assistée du chronométreur et de ses adjoints est seule compétente pour les épreuves de vitesse.

Article 3 : Déroulement

La course se déroule de la manière suivante :

. Contrôle des véhicules : organe de sécurité, poids (pilote + dingomobile), freins, direction : aucune modification du poids du véhicule ne sera permise après le contrôle technique.

. Vérification de l'autorisation parentale ou du tuteur pour les mineurs et de l'attestation d'assurance responsabilité civile pour tous les concurrents.

• Plusieurs manches chronométrées :

Le véhicule ne pourra exécuter qu'une seule descente par manche. Le pilote et éventuellement le passager ne pourra (ont) pas être différent(s) d'une manche à l'autre. Les noms des pilotes devront être donnés lors de l'inscription, accompagnés impérativement de leur attestation d'assurance.

La poussée au départ est permise par 1 seule personne entre 2 lignes de couleur matérialisées au sol.

.

Article 4 : Publicité

La publicité est permise. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites. Elle ne doit pas présenter de caractère politique ou religieux.

Article 5 : Classement

Le classement est établi au meilleur temps réalisé, par voiture. En cas d'ex aequo, c'est la meilleure deuxième manche qui départagera les concurrents, pour le classement vitesse.

4 Catégories de prix :

Originalité (machine + pilote)
Vitesse,
Féminine,
Enfant (moins de 16 ans),

Article 6 : Assurance

Chaque participant à la course, doit être assuré à la fois en risques corporels et en responsabilité civile.



Article 7 : Couverture photos & vidéo

Les participants consentent que le COMITE DES LOISIRS d'EYJEAUX : organisateur des DINGOMOBILES dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective à des fins publicitaires.

Article 8 : Construction de la dingomobile.

La dingomobile doit disposer au minimum de trois roues, d'une direction et de deux systèmes de freinage indépendants et efficaces.

Un arceau et une ceinture de sécurité ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés.

La DINGOMOBILE ne devra posséder aucune partie tranchante.

Un numéro **très visible** devra être fixé à l'avant et/ou du côté droit de la Dingomobile (merci pour les chronométreurs).

La direction : il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement de direction se transmette aux roues avec un jeu minimum.

Les fourches de vélo course sont interdites (trop fragiles), à remplacer par des fourches de VTT.

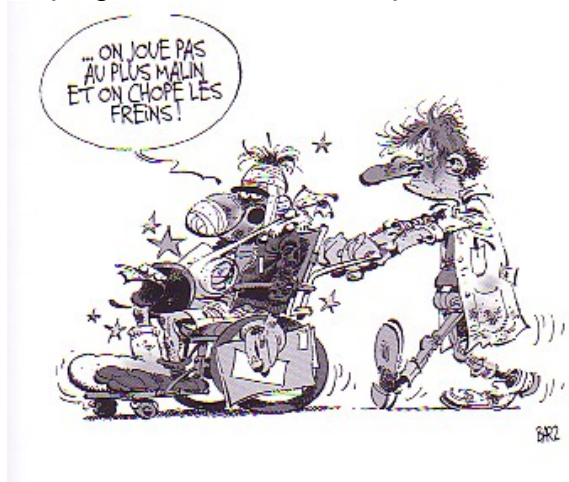
Les freins : Ils sont **obligatoires**. Ils constituent un des points essentiels de vérification lors du contrôle technique. Un mauvais freinage ou un système de freinage inadapté à la Dingomobile peut entraîner le refus de la participation à la manifestation (ex : frein à patin pour une Dingomobile de 200 kg).

L'unique **énergie admise est la gravité** et l'énergie procurée par le pilote (et/ou le singe) en déplaçant son corps. Tous les dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule en course sont interdits (moteurs électriques, ressorts, pédales, volant d'inerties, manivelles, ...).

Lors du remorquage des véhicules, il ne sera autorisé qu'un seul pilote dans le véhicule. Aucun passager ne sera accepté.

Pour le remorquage, chaque véhicule doit être équipé à l'avant d'une corde de nylon ou d'une sangle (longueur entre 2 et 4 mètres), mousquetons obligatoires. Les points d'encrages pour la remontée seront **centrés** à l'avant et à l'arrière de la dingomobile.

Attention : pour le remorquage les câbles métalliques sont interdits.



Normes techniques	Dingomobile	Dingomobile side car
Longueur maximum	2 m	2 m
Largeur maximum	1,5 m	2 m
Roues	Minimum 3	Minimum 3
Freinage obligatoire	Oui	Oui
Poids maximum (avec les pilotes)	200 kg	250 kg

Article 9: Equipements

Chaque concurrent devra avoir un dossard avec le numéro de sa dingomobile bien visible.

Coudières et genouillères sont fortement conseillées. Un casque (pas de casques de vtt), des gants, des chaussures fermées, pantalon et vêtement à manches longues sont obligatoires.

Il est conseillé de rajouter des protections type mousse sur la dingomobile.

Article 10 : Stand de réparation

Les concurrents pourront installer des stands afin de réparer ou d'améliorer leurs machines au cours de la journée. Toute intervention sur le système de freinage devra être signalée à un commissaire de course.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

07h00 – 08h00 Accueil des concurrents

08h00 – 09h30 Contrôle technique des véhicules

Accrochage des dingomobiles aux tracteurs

09h30 – 12h00 Manches d'essais du matin

12h00 – 13h30 Pause de midi : possibilité de restauration sur place

13h30 – 17h30 Manches de l'après-midi

18h00 – ...Exposition des dingomobiles + Remise des prix

*Bon bricolage
et amusez-vous bien !!!!!*

Contacts

Site internet : <http://dingomobile.free.fr>

Renseignements :

Philippe RIBIERE : 06.87.01.65.77

E-Mail : philippe.ribierre@wanadoo.fr

14^{ème} DINGOMOBILES 3 juillet 2016 EYJEAUX

FEUILLE D'INSCRIPTION D'UN VEHICULE (10 €)

***A renvoyer avant le 15 juin 2016 avec le paiement
à l'ordre du : COMITE des LOISIRS d'EYJEAUX***

à l'adresse suivante :

Alain DELMON
14^{ème} DINGOMOBILES
94 route des Allois
Maison Neuve
87220 EYJEAUX

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Adresse :

E.mail :

J'ai bien pris connaissance du règlement, et je certifie disposer d'une assurance responsabilité civile, à présenter impérativement lors du contrôle technique.

Coût de l'inscription : 10 € par voiture

Signature du participant ou du représentant légal en cas de participant mineur (précédé de la mention lu et approuvé):

Vous pouvez vous inscrire dès à présent.

Ps : Si vous souhaitez un numéro en particulier, merci de le signaler sur cette feuille.